

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **7 janvier 2013**

Décision n° **B-2013-3852**

commune (s) : Mions

objet : Quartier Joliot Curie - Aménagement des voiries nouvelles Charles Péguy et Django Reinhardt - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Madame Besson

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mercredi 26 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 8 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Barge, Claisse (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Daclin, Bernard R., Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 7 janvier 2013****Décision n° B-2013-3852**

commune (s) : Mions

objet : **Quartier Joliot Curie - Aménagement des voiries nouvelles Charles Péguy et Django Reinhardt - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le quartier Joliot Curie est localisé au nord de la Commune de Mions, entre la voie ferrée et l'A 46. Il est inscrit en catégorie 2 du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise.

Le projet Mions Joliot Curie a pour objectif de renforcer l'attractivité de ce territoire, qui souffre aujourd'hui de son enclavement :

- par la création de voiries et d'espaces publics de qualité sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon,
- par le développement d'une offre de logements nouvelle diversifiée, et la qualification des espaces de proximité.

La première tranche de travaux de voiries, réseaux et espaces publics, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, a permis, par la création d'une voie nouvelle nord-sud (rue Georges Brassens) et le réaménagement de la rue Joliot Curie avec la création d'un mail piétonnier, d'assurer la desserte des premiers îlots construits.

La deuxième tranche de travaux qui concerne le présent marché, doit permettre de développer le maillage viaire afin de poursuivre l'urbanisation du secteur. Elle consistera principalement en la réalisation d'une voirie nouvelle nord-sud (rue Charles Péguy) et d'une voie nouvelle est-ouest (rue Django Reinhardt).

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 26 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'aménagement des voiries nouvelles Charles Péguy et Django Reinhardt du quartier Joliot Curie.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : génie civil et réseaux secs,
- lot n° 3 : espaces verts.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 26 novembre 2012, a classé premières pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) ; le groupement d'entreprises Roger Martin/De Gasperi, pour un montant de 389 649,00 € HT, soit 466 020,20 € TTC ;
- lot n° 2 : génie civil et réseaux secs ; l'entreprise Collet, pour un montant de 90 510,00 € HT, soit 108 249,96 € TTC ;

- lot n° 3 : espaces verts ; société Parcs et Sports ; pour un montant de 71 803,10 € HT, soit 85 876,50 € TTC.

Les lots n° 2 et 3 relèvent de la délégation d'attribution à monsieur le Président, conformément à l'article 1.11 de la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée, par lequel le Conseil de communauté a délégué à monsieur le Président une partie de ses attributions.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 1, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché du lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) relatif à l'aménagement des voiries nouvelles Charles Péguy et Django Reinhardt à Mions, et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement Roger Martin/De Gasperi, pour un montant de 389 649,00 € HT, soit 466 020,20 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° 0P06O1449, le 9 janvier 2012 pour un montant total de 3 809 253 € en dépenses et de 63 913 € en recettes.

**3° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et 2014 - compte 2315 - fonction 824 pour un montant de 466 020,20 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 janvier 2013.**